

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU VENDREDI 26 JUILLET 2019**

OBJET : MAISON DE SANTE : AVENANT GROS ŒUVRE/DESAMIANTAGE

Le Maire fait part au Conseil Municipal de l'avancement du dossier relatif à la Maison de Santé, pour lequel il a été obligatoire de réaliser un diagnostic amiante avant travaux, qui a révélé la présence d'amiante dans trois appuis de fenêtre.

Afin de procéder au désamiantage de la zone concernée, l'entreprise DM Construction, titulaire du lot n° 01 Démolition - Gros Œuvre – VRD, a présenté un avenant d'un montant de 4 814.25€HT, soit 5 777.10€TTC. Le montant total de ce lot sera donc de 64 814.25€HT, soit 77 777.10€TTC.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée accepte cet avenant et autorise le Maire à signer tous les documents à intervenir.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget 2019 de la Commune à l'article 21318 opération n° 294 "Création Maison de Santé".

Unanimité

OBJET : MAISON DE SANTE : AVENANT A LA REALISATION DU PARKING

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 10 mai 2019 portant réalisation du parking de la Maison de Santé,

Le Maire fait part à l'Assemblée de la nécessité de passer un avenant avec l'entreprise SAS BFM qui réalise ces travaux, pour un montant de 2 012€HT, soit 2 414.40€TTC, pour la pose de 5 murs en L supplémentaires (3 de 180cm et 2 de 205cm).

Après en avoir délibéré, l'Assemblée accepte cet avenant et autorise le Maire à signer tous les documents à intervenir.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget 2019 de la Commune à l'article 21318 opération n° 294 "Création Maison de Santé".

Unanimité

OBJET : ALIGNEMENT RUE DES MESANGES

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 18 juin 2019 portant alignement de la rue des Mésanges,

Il est précisé que l'alignement de cette rue se fera à partir d'une chaussée de 5m de large, hors trottoir.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée accepte cette proposition, qui sera rajoutée au dossier du PLU en cours d'élaboration.

Unanimité

OBJET : REFECTION DE DEUX COFFRETS D'ECLAIRAGE PUBLIC

Le Maire fait part à l'Assemblée de la nécessité de rénover deux coffrets d'éclairage public, rue de Belfort et rue des Jardins et présente les différents devis réceptionnés en Mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise SEEB, pour un montant de 3 770€HT, soit 4 524€TTC.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget 2019 de la Commune à l'article 21534 opération n° 206 "Eclairage Public".

Unanimité